



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 juin 2019

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77

Présents : 60

Votants : 70 (dont 10 procurations)

N° 44

OBJET :

CONCESSION DE  
SERVICE PUBLIC

TRANSPORT  
URBAIN MOBIVIE

AVENANT N°5 AU  
CONTRAT

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture  
le :

27 JUIN 2019

Publiée ou notifiée le :

27 JUIN 2019

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA (à partir de la délibération n°5 et pour la délibération n°3),  
Président.

Mmes et MM. E. CUISSET - J.S. LALOY - F. SZYPULA (de la délibération n°1 à la n°35 et à partir de la délibération n°40) – M. AURAMBOUT - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J.M. GERMANANGUE - C. BENOIT (de la délibération n°1 à la n°49 et à partir de la délibération n°52) - A.G. CROUZIER - A. DUMONT - F. GONZALES (de la délibération n°1 à la n°32 et à partir de la délibération n°35) – I. DELUNEL, Vice-Présidents.

Mmes et MM. F. DUBESSAY – N. RAY (à partir de la délibération n°6) – J. ROIG - J.M. GUERRE (jusqu'à la délibération n°32) – J.P BLANC (de la délibération n°1 à la n°45 et à partir de la délibération n°48) - C. SEGUIN – F. SEMONSUT – P. COLAS – R. LOVATY – C. BERTIN – A. CORNE (de la délibération n°1 à la n°8 et à partir de la délibération n°14) – B. BAYLAUCQ – A. DAUPHIN – F. HUGUET - P SEMET (de la délibération n°1 à la n°45 et à partir de la délibération n°49) - JY. CHEGUT (de la délibération n°1 à la n°31 et à partir de la délibération n°33) – MC. VALLAT – JM. LAZZERINI – M. MORGAND – JM. BOUREL – N. COULANGE – A. GIRAUD – M. MONTIBERT – G. DURANTET - B. AGUIAR – C. FAYOLLE – G. MARSONI – M. CHARASSE – E. GOULFERT - M. GUYOT – J. BLETTERY- M. MERLE - C. BOUARD – P. BONNET – C. GRELET – C. MALHURET (jusqu'à la délibération n°54) – E. VOITELLIER (à partir de la délibération n°6) – YJ. BIGNON - M. JIMENEZ – JJ. MARMOL (jusqu'à la délibération n°44) - S. FONTAINE - MO. COURSOL - JL GUITARD - F. SKVOR - M.J. CONTE – C. LEPRAT, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : Mmes et MM. F. SENNEPIN à F. DUBESSAY - J. COGNET à MC. VALLAT - H. DUBOSCQ à B. BAYLAUCQ - JD. BARRAUD à JM. LAZZERINI – C. DUMONT à M. CHARASSE – B. KAJDAN à JL. GUITARD - G. MAQUIN à M. GRELET – MC. STEYER à JJ. MARMOL - JP. SALAT à C. BENOIT - C. POMMERAY à F. SKVOR, Conseillers Communautaires.

Absents représentés par leur suppléant : MM. J. TERRACOL par G. DEPALLE, Vice-Président.

Mme A. CHAPUIS par MA. LAPRUGNE, Conseillère Communautaire.

Absents excusés : P. MONTAGNER - R. MAZAL, Vice-Président.

M. F. MINARD - C. CATARD – F. BOFFETY - W. PASZKUDZKI, Conseillers Communautaires.

Secrétaire : M. J.S. LALOY, Conseiller Communautaire.

Monsieur le Président,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** les statuts de Vichy Communauté, Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM), sur l'intégralité de son ressort territorial,

**Vu** le contrat de concession de service public signé entre Vichy Communauté et Transdev Vichy conformément à la délibération du 20 décembre 2017,

**Considérant** qu'au terme de la première année d'exploitation du réseau de transport urbain confiée à Transdev Vichy, la valorisation d'expérience invite à ajuster l'offre déployée à compter de l'année 2 du contrat (rentrée de septembre 2019),

**Considérant** que les ajustements proposés sont les suivants :

- Ligne A : fréquence de passage portée de 15 à 20 minutes (hors période été) pour garantir la ponctualité en tenant compte de la récente desserte du cœur du quartier de Presles opérée depuis le 23 avril 2019,

- Ligne D : desserte des terminus étoffée (Creuzier-le-Vieux et Abrest) pour améliorer le service rendu aux usagers scolaires,

- Ligne B : réintroduction de la desserte de la zone commerciale « Grange aux grains » en période estivale (correction technique d'une erreur contenue dans l'offre initiale),

- Ligne E : amélioration de l'amplitude du service en fin de journée pour la desserte de Cusset (correction technique d'une erreur contenue dans l'offre initiale),

**Considérant** que l'impact financier de ces ajustements sur la Subvention Forfaitaire d'Exploitation (SFE) versée par la collectivité au délégataire serait de 5 130,29 € exprimés en euros constants sur la base de l'année 2 du contrat,

**Propose** au conseil Communautaire :

- D'autoriser M. le Président ou le conseiller délégué à la commande publique à signer avec le délégataire Transdev Vichy l'avenant n°5 à intervenir au contrat de concession de service public et de modifier les annexes contractuelles impactées conformément au projet d'avenant annexé,

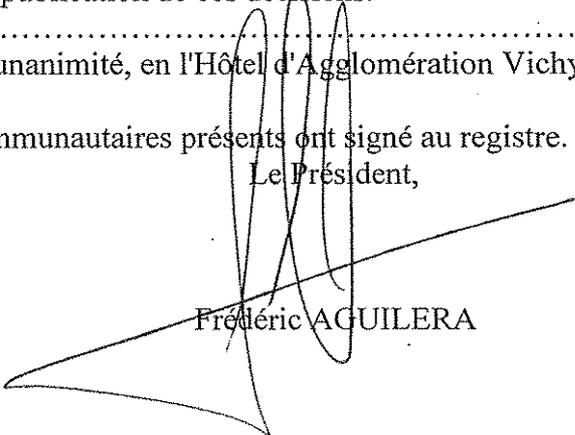
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'adopter cette proposition,  
- charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....  
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté,  
le 13 juin 2019.

Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,

  
Frédéric AGUILERA



**VICHY COMMUNAUTÉ**

**CONCESSION DE SERVICE PUBLIC  
TRANSPORTS URBAINS  
CONTRAT EN DATE DU 28 DECEMBRE 2017**

**AVENANT N° 5**

**Autorité délégante :**

VICHY COMMUNAUTE- Communauté d'Agglomération  
9, place Charles de Gaulle – CS92956  
03209 VICHY Cedex

Représenté par Michel GUYOT, Conseiller Délégué à la Commande Publique  
Habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Communautaire du 20 septembre 2018

**Délégataire :**

TRANSDEV VICHY  
Boulevard Alsace Lorraine – 03300 CUSSET

Représenté par Monsieur David EDMONT, Directeur

**Article 1: Objet**

Le présent avenant a pour objet d'adapter la consistance des services réguliers à compter de l'exercice n°2 du contrat (septembre 2019).

**Article 2 : Modification de l'annexe 1 du contrat dédiée à la consistance des services**

Ligne A : fréquence de passage portée de 15 à 20 minutes hors période été

Ligne D : desserte des terminus étoffée (Creuzier le Neuf et Abrest)

Ligne B : introduction de la desserte de la zone commerciale « Grange aux grains » été

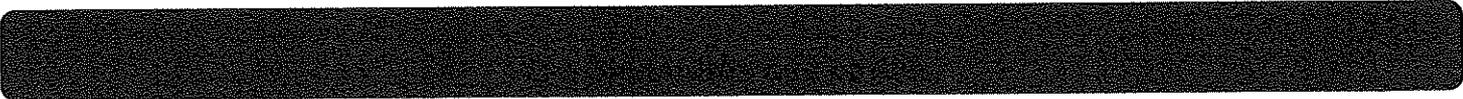
Ligne E : amélioration de l'amplitude du service en fin de journée pour la desserte de Cusset

**Article 3 : Autres conditions**

Les onglets de l'annexe 8 (cahier financier dont compte d'exploitation prévisionnel) impactés sont modifiés en conséquence.

**Article 4 : Autres conditions**

L'ensemble des clauses du contrat initial non modifiées demeurent applicables pour autant qu'elles ne dérogent pas au présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.



Fait à Vichy, en un exemplaire original, le

Pour le Délégué :

Pour l'Autorité Déléguée :

Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 44 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 JUIN 2019

Objet de l'acte : - CONCESSION DE SERVICE PUBLIC - TRANSPORT URBAIN MOBIVIE -  
AVENANT N° 5 AU CONTRAT

.....  
Date de décision: 13/06/2019

Date de réception de l'accusé 27/06/2019

de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 13jui2019\_44.

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20190613-13jui2019\_44a-DE

.....  
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 8 .7

Domaines de competences par themes

Transports

Date de la version de la 28/11/2018

classification :

.....  
Nom du fichier : 44.pdf ( 99\_DE-003-200071363-20190613-13JUI2019\_44A-DE-  
1-1\_1.pdf )

